

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1201**22 mai 2013****SOMMAIRE**

Agirs S.à r.l.	57645	M2 Agence Immobilière Sàrl	57603
Alceco International S.A.	57624	Mer Rouge S.A.	57606
Alma Shop S.A.	57625	Milestone S.à r.l.	57606
Alma Shop S.A.	57630	Mobile Challenger Group S.à r.l.	57648
ALM Luxembourg Holdings S.à r.l.	57626	Nardoa Investments S.à r.l.	57603
Aureus Invest S.A.	57630	NCR International & Co Luxembourg Hol-	
Broker Consulting S.A.	57630	dings SNC	57618
Canon Belgium	57623	NEO-DEV S.A.	57603
CFLJ S.à r.l.	57643	Océane Re	57603
Dalton Investment Holding S.A.	57643	Olga Barbadori & Cie	57603
Espirito Santo Tourism (Europe) S.A.	57604	Pacasmayo Investments S.A.	57604
Fess Bedachung S.à r.l.	57605	Pentavest S.à r.l.	57606
Futuris Invest S.A.	57645	PEPE Invest S.A.	57602
Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl	57605	Phoenix B2 - Glatzerstrasse	57606
Hauck & Aufhäuser Alternative Invest-		Phoenix III Mixed R	57602
ment Services S.A.	57605	Pollux Finance AG	57604
INTRAPAR S.A., société de gestion de pa-		"Rapid-Net M. le Géant" Chemische-Rein-	
trimoine familial	57644	igungsanlage	57622
Jotal S.à r.l.	57645	Shell Finance Luxembourg	57605
Jules et Louis S.à r.l.	57602	V.W. Investments S.à r.l.	57615
Kabam Luxembourg S.à r.l.	57645	V.W. Investments S.à r.l.	57607
Levor S.à r.l.	57602	Yoli S.à r.l.	57647
Locluxe S.A.	57602	Zetta S.à r.l.	57604

Jules et Louis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5331 Oetrange, 1, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 134.802.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045053/10.

(130055040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Phoenix III Mixed R, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.628.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045196/10.

(130054894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

PEPE Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 157.555.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045215/10.

(130055036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Levor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 82.083.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013045067/12.

(130054590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Locluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.629.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/04/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013045104/12.

(130055135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

NEO-DEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, 12, rue Schmänneweg.
R.C.S. Luxembourg B 165.062.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2013045159/12.

(130055034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

M2 Agence Immobilière Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3547 Dudelange, 4, rue Jacques Reifenberg.
R.C.S. Luxembourg B 120.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045155/10.

(130054816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Nardoa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 168.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nardoa Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013045158/11.

(130055124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Olga Barbadori & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 105, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 6.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045167/10.

(130054817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Océane Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 96.891.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société OCEANE RE
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013045164/11.

(130055291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pacasmayo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.788.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 11 mars 2013

Quatrième résolution

Approbation du renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l. aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

PACASMAYO INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013045208/16.

(130054804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pollux Finance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.069.

—
1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Pollux Finance AG

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013045205/16.

(130055284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Zetta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 160.880.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zetta S.à r.l.

Référence de publication: 2013045349/10.

(130054682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Espirito Santo Tourism (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 72.700.

—
Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social de la Société le 11 mars 2013 que la Société a transféré son siège social du 21/25, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 25 mars 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013044949/12.

(130054860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Fess Bedachung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 37, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 86.525.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 avril 2013.

Pour FESS BEDACHUNG SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013044953/12.

(130055205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.797.

Rectificatif au dépôt L130041635 du 12 mars 2013

MM. Emmanuel Réveillaud, David Catala et Peter Iliopoulos sont nommés gérants de la Société avec effet au 8 avril 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl

Référence de publication: 2013044985/12.

(130055020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.338.

Der Jahresabschluss vom 01.01.2012 - 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08.04.2013.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Jürgen Maximini / Mario Warny

Référence de publication: 2013045004/13.

(130054732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Shell Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 79.812.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 27 décembre 2012

L'associé unique entérine la démission de Madame Frances HINDEN en sa qualité de Gérante, à partir du 1^{er} janvier 2013. L'associé unique décide de retirer l'ensemble des pouvoirs accordés à Madame Frances Hinden à partir de cette date.

L'associé unique nomme en qualité de Gérant, en remplacement de Madame Frances Hinden, Monsieur David WAR-RILOW, dont l'adresse professionnelle est Shell Centre, 2 York Road, London SE1 7NA (Royaume-Uni). Le mandat de Gérant de Monsieur D. Warrilow prendra effet le 1^{er} janvier 2013 et expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Patrick DEBAERE

Gérant en charge de la gestion journalière / Président du Conseil de Gérance

Référence de publication: 2013045252/17.

(130055112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Mer Rouge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 91.903.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 avril 2013

Monsieur HEITZ Jean- Marc est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
MER ROUGE S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2013045136/17.

(130054725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Milestone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 32, Op der Heed.
R.C.S. Luxembourg B 31.289.

—
Assemblée générale du 2 mars 2013

L'assemblée générale, formé par les actionnaires représentant 100% des parts de Milestone Sàrl, a décidé à l'unanimité du changement d'adresse et du nouveau siège social, qui s'établit avec effet immédiat au:

32, Op der Heed
L-1747 Luxembourg – Cents
G-D Luxembourg

Cette résolution validée, la séance a été levée.

Déclaration datée et signée par les actionnaires précisant la date de la réunion ou l'assemblée indiquant le nouveau siège social de la société.

Luxembourg, le 2 mars 2013.

Thil Michel.

Référence de publication: 2013045138/17.

(130054656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.599.858,34.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 154.065.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013045174/10.

(130054603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Phoenix B2 - Glatzerstrasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 108.718.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045181/10.

(130054808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

V.W. Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: JPY 1.500.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.149.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEAR:

(1) Wert CND S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (Wert),

hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

(2) Southampton S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (Westmont, and together with Wert, the Shareholders),

hereby represented by Eric Lechat, employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been initialled ne varietur by the proxyholders and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, request the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "V.W. Investments S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever (including by way of joint venture) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated

companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at JPY 1,500,000 (one million five hundred thousand Japanese Yen) represented by 15,000 (fifteen thousand) shares each in registered form, each with a nominal value of JPY 100 (one hundred Japanese Yen), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. Subject to the terms of any shareholders agreement entered into from time to time with respect to the Company, the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Subject to the terms of any shareholders agreement entered into from time to time with respect to the Company, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners are required to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders, except as expressly stated in these Articles and subject to the terms of any shareholders agreement entered into from time to time with respect to the Company.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting representing at least three quarters of the share capital of the Company and to the terms of any shareholders agreement entered into from time to time with respect to the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Law, and article 1690 of the Civil Code.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests. Ownership of shares will be established by an entry in the register.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of three (3) managers comprising two (2) class A managers and one (1) class B manager appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholders. The class A managers and the class B manager shall be nominated for appointment by the general meeting of shareholders as agreed between the shareholders under any shareholders agreement that may be entered into from time to time with respect to the Company.

7.2. Without prejudice to any shareholders agreement that may be entered into from time to time with respect to the Company, the managers may be dismissed by the general meeting at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles or any shareholders agreement that may be entered into from time to time with respect to the Company to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 5 business days (being days on which banks are generally open in Luxembourg for business excluding weekends and public holidays) in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that modifications to the business plan of the Company shall require unanimous approval. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that a majority of managers are participating from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company and in any event in Luxembourg.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or if there is more than one manager, by the joint signature of two class A managers.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder (in the event that there is a single shareholder) assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Without prejudice to the terms of any shareholders agreement that may be entered into from time to time with respect to the Company, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders in number owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. Subject to the terms of any shareholders agreement entered into from time to time with respect to the Company, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the terms of any shareholders agreement entered into from time to time with respect to the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

(1) Wert represented as stated above, hereby declares to subscribe 13,500 shares of the Company having a nominal value of JPY 100 each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of JPY 1,350,000 (the Wert Contribution).

(2) Westmont represented as stated above, hereby declares to subscribe 1,500 shares of the Company having a nominal value of JPY 100 each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of JPY 150,000 (the Westmont Contribution, and together with the Wert Contribution, the Contributions).

The Contributions shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Contributions has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contributions on the Company's bank account.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

Shareholders' resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, representing the entire share capital of the Company and represented as stated above, take the following resolutions:

(a) the Shareholders set the number of managers (gérants) at 3 (three);

(b) the Shareholders appoint as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Jean Roger Lemaire, company director, born 10 July 1953, in Bastogne, Belgium, whose private address is 12A, rue Randlingen, L-8366 Hagen, Luxembourg, as class A manager;
- Teunis Akkerman, company director, born 30 December 1948, in Dirksland, the Netherlands, whose private address is 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Luxembourg, as class A manager; and
- Michael Kidd, company director, born on 18 April 1960, in Basingstoke, United-Kingdom, whose professional address is at 46a avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg, as class B manager;

(c) the Shareholders establish the registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholders of the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholders of the Shareholders in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholders of the Shareholders, the proxyholders of the Shareholders sign together with the notary, the present original deed.

[Suit la version française du texte qui précède]

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de novembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

(1) Wert CND S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés (Wert),

ici représentée par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(2) Southampton S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés (Westmont, et ensemble avec Wert, les Associés),

ici représentée par Eric Lechat, employé, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par les mandataires et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, représentés tel qu'indiqué ci-dessous, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "V.W. Investments S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris sous la forme d'entreprise commune) et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle

pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts escudos émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à JPY 1.500.000 (un million cinq cent mille Yen) représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de JPY 100 (cent Yen), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.

5.2. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés concernant la Société qui peut être conclu de temps à autre, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés concernant la Société qui peut être conclu de temps à autre, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes et à une voix aux assemblées générales des associés. La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation implicite des Statuts et des résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés, sauf mention expresse dans ces Statuts et sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés concernant la Société qui peut être conclu de temps à autre.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social et selon les dispositions de tout pacte d'associés concernant la Société qui peut être conclu de temps à autre.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants dont deux (2) seront désignés gérants de classe A et un (1) sera désigné gérant de classe B, qui seront nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés. Les gérants de classe A et le gérant de classe B seront désignés et nommés par l'assemblée générale des associés suivant les dispositions de tout pacte d'associés concernant la Société qui peut être conclu de temps à autre.

7.2. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés concernant la Société qui peut être conclu de temps à autre, les gérants sont révocables par l'assemblée générale n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts ou tout pacte d'associés concernant la Société qui peut être conclu de temps à autre seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 5 jours ouvrables (étant les jours où les banques sont généralement ouvertes au Luxembourg à l'exclusion des week-end et jours fériés) avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix, sous réserve de toute décision relative à la modification du business plan de la Société laquelle devra être prise à l'unanimité. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, sous réserve qu'une majorité des gérants participent à partir du Luxembourg. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants de classe A.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique (le cas échéant) exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés concernant la Société qui peut être conclu de temps à autre, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés en nombre représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés concernant la Société qui peut être conclu de temps à autre, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société, sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés concernant la Société qui peut être conclu de temps à autre.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

(1) Wert déclare souscrire 13.500 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de JPY 100 chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de JPY 1.350.000 (l'Apport de Wert).

(2) Westmont déclare souscrire 1.500 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de JPY 100 chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de JPY 150.000 (l'Apport de Westmont, et ensemble avec l'Apport de Wert, les Apports).

Les Apports seront affectés au compte capital social nominal de la Société.

Les paiements en vertu des Apports ont été certifiés au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu des Apports sur le compte bancaire de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des Associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés représentant la totalité du capital de la Société et représentés comme indiqué ci-dessus adoptent les résolutions suivantes:

(a) Les Associés fixent le nombre de gérants à 3 (trois);

(b) Les Associés nomment en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Jean Roger Lemaire, gérant, né le 10 juillet 1953 à Bastogne (Belgique), ayant son adresse privée au 12A, rue Randlingen, L-8366 Hagen, Luxembourg, en tant que gérant de classe A; et

- Teunis Akkerman, gérant, né le 30 décembre 1948 à Dirksland (Pays-Bas), ayant son adresse privée au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Luxembourg, en tant que gérant de classe A; et

- Michael Kidd, gérant, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 46a avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de classe B;

(c) Les Associés établissent le siège social de la société au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les mandataires des Associés l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des Associés, lesdits mandataires ont signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Romano, Lechat, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16048. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013040328/460.

(130049402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

V.W. Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 1.501.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.149.

In the year two thousand and twelve, on the third day of December,
Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEAR:

(1) Wert CND S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Wert),

hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

(2) Southampton S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Westmont, and together with Wert, the Shareholders),

hereby represented by Michael KIDD, corporate director, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been initialled ne varietur by the proxyholders and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders request the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders collectively hold all of the 15,000 (fifteen thousand) shares each in registered form, each with a nominal value of JPY 100 (one hundred Japanese Yen) representing the entire share capital of V.W. Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and in the process of being registered with the Luxembourg trade

and companies register (the Company). The Company was incorporated on 27 November 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.*

II. The Shareholders wish to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of JPY 1,000 (one thousand Japanese Yen) in order to bring the share capital from its present amount of JPY 1,500,000 (one million five hundred thousand Japanese Yen) divided into 15,000 (fifteen thousand) shares, each with a nominal value of JPY 100 (one hundred Japanese Yen), to JPY 1,501,000 (one million five hundred and one thousand Japanese Yen), by way of the issuance to the Shareholders of 10 (ten) shares of the Company, with a nominal value of JPY 100 (one hundred Japanese Yen) (the New Shares, each a New Share);

3. Subscription to and payment in full, by the Shareholders, of the New Shares;

4. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Article) in order to reflect the above changes;

5. Amendment to the register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to the update of the register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase, and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of JPY 1,000 (one thousand Japanese Yen) in order to bring the share capital from its present amount of JPY 1,500,000 (one million five hundred thousand Japanese Yen) divided into 15,000 (fifteen thousand) shares, each with a nominal value of JPY 100 (one hundred Japanese Yen), to JPY 1,501,000 (one million five hundred and one thousand Japanese Yen), by way of the issuance to the Shareholders of the New Shares.

Subscription - Payment

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the New Shares as follows:

(1) Wert represented as stated above, hereby declares to subscribe 9 (nine) New Shares having a nominal value of JPY 100 each, and to fully pay them up by means of a contribution in cash in an amount of JPY 48,730,778 (forty-eight million seven hundred thirty thousand seven hundred seventy-eight Japanese Yen) (the Wert Contribution).

(2) Westmont represented as stated above, hereby declares to subscribe 1 (one) New Share having a nominal value of JPY 100, and to fully pay it up by means of a contribution in cash in an amount of JPY 5,414,531 (five million four hundred fourteen thousand five hundred thirty-one Japanese Yen) (the Westmont Contribution, and together with the Wert Contribution, the Contributions).

The Contributions shall be allocated as follows:

(i) an amount of JPY 1000 (one thousand Japanese Yen) is allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the balance of JPY 54,144,309 (fifty-four million one hundred forty-four thousand three hundred nine Japanese Yen) is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above change. Article 5.1 of the Articles shall now read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at JPY 1,501,000 (one million five hundred and one thousand Japanese Yen), represented by 15,010 (fifteen thousand and ten) shares each in registered form, each with a nominal value of JPY 100 (one hundred Japanese Yen), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles."

Fourth resolution

The Meeting resolves to update the register of the Company in order to reflect the above change, and hereby grants power and authority to any of the class A managers of the Company to individually under her/his sole signature proceed to such amendments and to sign the register of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states on the request of the proxyholders of the Shareholders, that the present deed is worded in English, followed by a French version, and on the request of the proxyholders of the Shareholders, that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholders of the Shareholders, the proxyholders of the Shareholders sign together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trois décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ONT COMPARU:

(1) Wert CND S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés (Wert),

ici représentée par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(2) Southampton S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés (Westmont, et ensemble avec Wert, les Associés),

ici représentée par Michael KIDD, administrateur de société, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent ensemble toutes les 15.000 (quinze mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de V.W Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 27 novembre 2012 suivant un acte du notaire soussignée, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les Associés désirent prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de YJP 1,000 (mille Yen), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de YJP 1.500.000 (un million cinq cent mille Yen), représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales, à un montant de YJP 1.501.000 (un million cinq cent et un mille Yen) par voie de création et d'émission de 10 (dix) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de JPY 100 (cent Yen) (les Nouvelles Parts Sociales, chacune une Nouvelle Part Sociale);

3. Souscription et paiement intégral par les Associés des Nouvelles Parts Sociales;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement ci-dessus; et

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter la modification ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à la mise à jour du registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. L'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoquée et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui ont été communiqués au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de YJP 1,000 (mille Yen), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de YJP 1.500.000 (un million cinq cent mille Yen), représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales, à un montant de YJP 1.501.000 (un million cinq cent et un mille Yen) par voie de création et d'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Libération

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

(1) Wert déclare souscrire 9 (neuf) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de JPY 100 chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de JPY 48.730.778 (l'Apport de Wert).

(2) Westmont déclare souscrire 1 (une) Nouvelle Part Sociale ayant une valeur nominale de JPY 100, et la libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de JPY 5.414.531 (l'Apport de Westmont, et ensemble avec l'Apport de Wert, les Apports).

Les Apports seront affectés au compte capital social nominal de la Société.

Les Apports devront être alloués comme suit:

(i) un montant de JPY 1.000 (mille Yen) sera alloué au compte capital de la Société; et

(ii) le solde de JPY 54.144.309 (cinquante-quatre millions cent quarante-quatre mille trois cent neuf Yen) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

Les paiements en vertu des Apports ont été certifiés au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu des Apports sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Troisième résolution

Les Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la modification ci-dessus. L'article 5.1 des Statuts se lira désormais de la manière suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à JPY 1.501.000 (un million cinq cent un mille Yen), représenté par 15.010 (quinze mille et dix) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de JPY 100 (cent Yen), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements intervenus ci-dessus et confère par la présente pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société de procéder individuellement, pour le compte de la Société, aux modifications du registre de parts sociales de la Société et de signer ledit registre.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite aux parties comparantes, lesdites parties ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Romano, Kidd, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16728. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013040329/181.

(130049402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

NCR International & Co Luxembourg Holdings SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.406.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of November.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) NCR Dutch Holdings C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) established and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 4, John M. Keynesplein, 1066EP Amsterdam, the Netherlands and registered with the Trade Register of the Netherlands under the KVK number 34274292,

2) RADIANT SYSTEMS International, INC., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the state of Georgia, United States of America, having its principal address at 3925 Brookside PKWY Alpharetta, Georgia 30022-4429, United States of America, registered with the Georgia Secretary of State, Division of Corporations, under the control number 006285, and

3) NCR International & Co Luxembourg SNC, a general corporate partnership (société en nom collectif) duly established and validly existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and in course of registration with the Luxembourg Trade and Company Register,

hereby represented by Mr Raymond THILL, maître en droit, professionally residing in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the notarial deed for registration purposes.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are all the partners (the "Partners") of the general corporate partnership (société en nom collectif) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of NCR International & Co Luxembourg Holdings SNC (the "Partnership"), with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under N° B 171.406, incorporated by a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 30 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2518 of 10 October 2012, and whose articles of association have not been amended since.

II. The Partnership's capital is set at ten thousand United States Dollars (USD 10,000.-) represented by eight thousand five hundred (8,500) class A partnership interests, one thousand (1,000) class B partnership interests and five hundred (500) class C partnership interests, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, fully paid-up.

III. The appearing parties then adopted the following resolution:

Resolution

The Partners resolve to amend Article 9 of the Partnership's articles of association and to replace it by the following wording:

" **Art. 9.** Admission to the Partnership and transfer of partnership interests.

1. The admission of any new partner must be approved by a decision of the general meeting of partners adopted unanimously, at the sole discretion of the partners.

Prior to the admission, a written agreement shall be concluded between all existing partners and the new partner, which shall mention, at least, the following items:

- the date of admission;
- a statement by which the new partner accepts to be bound by the articles of association of the Partnership; and
- the number of partnership interests to be subscribed by the new partner.

2. No partnership interest may be transferred, assigned or encumbered without the prior and written consent of all partners.

The transfer shall be effective pursuant to a written agreement concluded between all existing partners and the new partner, if any, which shall mention, at least, the following items:

- the date of transfer;
 - a statement by which the new partner, if any, accepts to be bound by the articles of association of the Partnership;
- and
- the amount of partnership interests transferred.

Upon transfer of all its partnership interests, the withdrawing partner shall be released from all obligations and liabilities as a partner, without prejudice to the applicable legal provisions.

3. If a partner of the Partnership is an entity which is tax transparent for Dutch tax purposes ("First Tier Transparent Partnership"), additionally the prior written approval of all participants in this First Tier Transparent Partnership is required. In case one or more participants in the First Tier Transparent Partnership(s) are themselves entities that can be qualified as tax transparent for Dutch tax purposes ("Second Tier Transparent Partnership"), additionally the prior written approval of the partners in this Second Tier Transparent Partnership is required. In case one or more participants in the Second Tier Transparent Partnership(s) are themselves entities that can be qualified as tax transparent for Dutch tax

purposes ("Third Tier Transparent Partnership"), additionally the prior written approval of the partners in this Third Tier Transparent Partnership is required.

4. The prior unanimous written consent of all partners is also required for contributions by a Partner, admission and substitution of a Partner, by any means, including a legal merger, the encumbrance on all or part of any Partner's interest in the Partnership, the assignment by a Partner of all or part of its interest in the Partnership and any change in relative or absolute rights of the Partners.

5. The ownership of partnership interests, their transfer, and the creation of security interests on the partnership interests are recorded in a register of partnership interests kept at the registered office of the Partnership.

The transfer of partnership interests and the creation of security interests over partnership interests become effective towards the Partnership and third parties in accordance with the forms of Article 1690 of the Civil Code. Any transfer of partnership interests, and the creation or release of security interests over partnership interests shall be recorded in the register of partnership interests of the Partnership.

Entries in the register of partnership interests are signed by any manager of the Partnership."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Partnership as a result of this resolution of the Partners are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-)..

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Par devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaissent:

1) NCR Dutch Holdings C.V., une société en commandite (commanditaire vennootschap) de droit néerlandais, ayant son siège social au 4, John M. Keynesplein, 1066EP Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro KVK 34274292,

2) RADIANT SYSTEMS International, INC., une société de droit de Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 3925 Brookside PKWY Alpharetta, Georgia 30022-4429, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre de l'Etat de Géorgie, Division des Sociétés, sous le numéro 006285, et

3) NCR International & Co Luxembourg SNC, une société en nom collectif de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentées par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes à l'acte et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, pour être formalisée avec elles.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire de constater ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont toutes les associés (les "Associés") de la société en nom collectif de droit luxembourgeois NCR International & Co Luxembourg Holdings SNC (la "Société"), établie et ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.406, constituée par un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 30 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2518 du 10 octobre 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital de la Société s'élève à dix mille Dollars américains (10.000,-USD), représenté par huit mille cinq cents (8.500) parts d'intérêts de catégorie A, mille (1.000) parts d'intérêts de catégorie B et cinq cents (500) parts d'intérêts de catégorie C, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,-USD) chacune, entièrement libérées.

III. Les parties comparantes adoptent, ensuite, la résolution suivante:

Résolution

Les Associés décident de modifier l'article 9 des statuts de la Société et de le remplacer par les dispositions suivantes:

" **Art. 9.** Admission au sein de la Société et transfert des parts d'intérêts.

1. L'admission de tout nouvel associé doit être approuvée par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée à l'unanimité, à la seule discrétion des associés.

Préalablement à l'admission, un accord écrit est conclu entre les associés existants et le nouvel associé, portant, au moins, sur les éléments suivants:

- la date d'admission;
- une déclaration par laquelle le nouvel associé accepte d'être lié par les statuts de la Société; et
- le nombre de parts d'intérêts à souscrire par le nouvel associé.

2. Aucune part d'intérêt ne peut être transférée, cédée ou faire l'objet d'une sûreté sans le consentement écrit et préalable de tous les associés.

Le transfert est réalisé conformément à l'accord écrit conclu entre tous les associés existants et, le cas échéant, le nouvel associé, et portant, au moins, sur les éléments suivants:

- la date de transfert;
- le cas échéant, une déclaration par laquelle le nouvel associé accepte d'être lié par les statuts de la Société; et
- le nombre de parts d'intérêts transférées.

Au moment du transfert de toutes ses parts d'intérêts, l'associé cédant est libéré de toutes obligations et responsabilités résultant de sa qualité d'associé, sans préjudice des dispositions légales applicables.

3. Si un associé de la Société est une entité transparente au regard du droit fiscal néerlandais ("Société Transparente de Premier Niveau"), l'accord préalable écrit de tous les associés de la Société Transparente de Premier Niveau sera en outre requis. Dans l'éventualité où un ou plusieurs associés de la Société Transparente de Premier Niveau sont eux-mêmes des entités transparentes au regard du droit fiscal néerlandais ("Société Transparente de Second Niveau"), l'accord préalable écrit de tous les associés de la Société Transparente de Second Niveau sera en outre requis. Dans l'éventualité où un ou plusieurs associés de la Société Transparente de Second Niveau sont eux-mêmes des entités transparentes au regard du droit fiscal néerlandais ("Société Transparente de Troisième Niveau"), l'accord préalable écrit de tous les associés de la Société Transparente de Troisième Niveau sera en outre requis.

3. L'accord préalable écrit de tous les associés à l'unanimité est également requis pour les apports par un associé, l'entrée et la substitution d'un associé, par tous moyens, incluant la fusion légale, le nantissement d'une partie ou de l'intégralité des parts d'intérêts de tout Associé dans la Société, de la cession par un associé de tout ou partie de ses intérêts dans la Société et de toute modification des droits relatifs ou absolus des Associés.

4. Le transfert des parts d'intérêts et la création de sûretés sur les parts d'intérêts prennent effet envers la Société et envers les tiers par application des formalités prévues à l'article 1690 du Code Civil. Tout transfert de parts d'intérêts, et la création ou mainlevée de sûretés sur les parts d'intérêts seront enregistrés dans le registre de parts d'intérêts de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2012. LAC/2012/52468. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040169/169.

(130049661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

"Rapid-Net M. le Géant" Chemische-Reinigungsanlage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 6, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 16.501.

Im Jahre zweitausendundzwoölf.

Am zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis KESSELER, mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

- 1) Herr Andre Joseph MEDERNACH, Privatbeamter, geboren in Luxemburgern 27. Mai 1944, wohnhaft in L-2133 Luxembourg, 45, rue Nicolas Martha
- 2) Dame Aida PEREIRA ANTUNES, Rentnerin, geboren in Lisbonne (Portugal) am 27. Juli 1945, wohnhaft in L-2133 Luxembourg, 45, rue Nicolas Martha

Welche Kompargenten erklären alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Rapid-Net M. le Géant" Chemische-Reinigungsanlage, mit Sitz in L-4011 Esch/Alzette, 89, rue de l'Alzette, eingetragen beim Firmenregister Luxemburg unter Nummer B 16.501,

gegründet aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch das Amt des vormals in Esch/Alzette residierenden Notars Norbert MULLER, am 1. Februar 1979, veröffentlicht im Memorial C Nummer 108 vom 15. Mai 1979.

Die Satzungen wurde abgeändert auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Norbert MULLER am 12. April 1989, veröffentlicht im Memorial C Nummer 243 vom 1. September 1989.

Das Gesellschaftskapital beträgt sechshunderttausend luxemburger Franken (Flux 600.000.-), eingeteilt in sechzig (60) Anteile von je zehntausend luxemburger Franken (Flux 10.000.-), und ist wie folgt aufteilt:

1. Herr André Joseph MEDERNACH, vorgeannt, Achtzehn Anteile	18
2. Dame Aida PEREIRA ANTUNES, vorgeannt, Zweiundvierzig Anteile	<u>42</u>
TOTAL: SECHZIG Anteile	60

Vorgeannte Kompargente ersuchen den instrumentierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

Herr André Joseph MEDERNACH, vorgeannt, tritt alle seine Anteile, an Herrn André Alexandre MEDERNACH, Privatbeamter, geboren in Luxemburg am 03. Oktober 1975, wohnhaft in L-1749 Howald, 19, rue Rudi Herber, hier anwesend und dies annehmend, zum Preis vom Nennwert ab, worüber Quittung und Entlast.

Herr André Joseph MEDERNACH, vorgeannt, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer, und Dame Aida PEREIRA ANTUNES, vorgeannt, erklären die Abtretungen im Namen der Gesellschaft anzunehmen, so dass eine Zustellung an die Gesellschaft gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches nicht mehr zu erfolgen braucht.

Dame Aida PEREIRA ANTUNES, vorgeannt, in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter, erklärt einverstanden zu sein, mit der Abtretung von Anteilen an einen Nichtgesellschafter.

Nach gegenwärtiger Abtretung der Anteile ist das Gesellschaftskapital wie folgt aufgeteilt:

1. Herr André Alexandre MEDERNACH, vorgeannt, Achtzehn Anteile	18
2. Dame Aida PEREIRA ANTUNES, vorgeannt, Zweiundvierzig Anteile	<u>42</u>
TOTAL: SECHZIG Anteile	60

Vorgeannte Kompargente ersuchen den instrumentierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

1) Das Gesellschaftskapital wird in Euro umgewandelt so, dass das Kapital jetzt VIERZEHNSTAUSEND ACHTHUNDERT DREIUNDSIEBZIG EUROS EINUNDSECHZIG CENTS (€ 14.873,61) beträgt und beschließen, den Nominalwert der Anteile abzuschaffen, so dass Artikel 6 der Satzung folgenden Wortlaut hat:

Demzufolge wird Artikel sechs (6) abgeändert und lautet wie folgt:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt VIERZEHNSTAUSEND ACHTHUNDERT DREIUNDSIEBZIG EUROS EINUNDSECHZIG CENTS (€ 14.873,61), eingeteilt in SECHSZIG (60) Anteile, ohne Nennwert.

2) Der Gesellschaftssitz wird von L-4011 Esch/Alzette, 89, rue de l'Alzette nach L-1326 Luxembourg 6, rue Auguste Charles verlegt.

Demzufolge wird Artikel fünf (5), erster Satz abgeändert und lautet wie folgt:

Art. 5. Erster Satz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

3) Mit dem Tode von Herrn André MEDERNACH und Herrn Paul MEDERNACH ist ihr Mandat als Verwaltungsratsmitglied erlöschen.

4) Das Mandat von Herr André Joseph MEDERNACH, vorgeannt, als Verwaltungsratsmitglied und als Delegierter der täglichen Geschäftsführung ist bestätigt.

5) Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Herrn André Alexandre MEDERNACH, vorgeannt

b) Dame Aida PEREIRA ANTUNES, vogenannt

6) Artikel acht (8) wird abgeändert und lautet wie folgt:

Art. 8. Der Geschäftsführer kann betreffs die Gesellschaft nur Verbindlichkeiten bis zu einem Wert von fünfundzwanzig tausend Euros (25.000,-€) eingehen. Verbindlichkeiten, die den Wert von fünfundanzig tausend Euros (25.000,-€) übersteigen, bedingen die gemeinsame Unterschriften des Geschäftsführers und diejenige eines Mitgliedes des Verwaltungsrates.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Esch/Alzette, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparente, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Medernach, Pereira Antunes, Medernach, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17604. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013039703/71.

(130049463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Canon Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1818 Howald, 21, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 176.155.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extraits

Il résulte notamment des résolutions du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») prises en date du 19 mars 2013 que:

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'ouvrir une succursale de la Société au Grand-duché de Luxembourg (la «Succursale») à compter de la date des résolutions du Conseil d'Administration susvisées.

La Succursale est établie au 21 rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand-duché de Luxembourg, et a la même dénomination que la Société.

Les activités de la Succursale sont:

(i) Faire du commerce, en tant que fabricant, grossiste ou détaillant, de produits et technologies qui regardent l'automatisation bureautique, l'impression professionnelle et l'impression sur grand format, la création et le traitement d'images, la communication et l'information, l'analyse fonctionnelle, le traitement électronique de données et des produits chimiques, ainsi que de logiciels, pièces détachées et articles de consommation qui ont un rapport avec de tels produits et technologies et procurer des services qui directement ou indirectement regardent de tels produits et technologies, tout dans le sens le plus large.

(ii) Exercer toutes activités en rapport avec le commerce, en gros et/ou en détail, d'équipements de bureau dans le sens le plus large du terme.

(iii) Exercer toutes activités en rapport avec l'importation, l'exportation et le commerce de tous biens de consommation, de produits semi-finis ou de matières premières. Ceci, soit pour le compte de la Société, soit pour le compte de mandants.

Le Conseil d'Administration a confirmé que la Société, conformément à ses statuts, est valablement représentée comme suit, en ce compris pour les activités de la Succursale:

«Le conseil d'administration représente, en tant que collègue, la société à l'égard des tiers et en justice.

Sans préjudice du pouvoir général de représentation du conseil d'administration en tant que collègue, la société est valablement représentée en justice et à l'égard des tiers, en ce compris un officier public (dont le conservateur des hypothèques):

- soit par deux administrateurs, agissant conjointement;
- soit, dans les limites de la gestion journalière, par la ou les personnes à qui cette gestion a été déléguée.

Il ne devront fournir aucune justification d'une décision préalable du conseil d'administration.

La société est, en outre, valablement représentée par les mandataires spéciaux, agissant dans les limites de leur mandat.»

Les administrateurs actuels de la Société sont:

- Philippe CONVENTS, demeurant à Sleepstraat 166, 9000 Gent, Belgique; et
- Angelo VAN WILDEREN, demeurant à Groenstraat 45, 1740 Ternat, Belgique.

Monsieur Philippe Convents, susnommé, est également délégué à la gestion journalière de la Société. Par conséquent, il peut représenter la Société (et sa Succursale) dans les limites de la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration a nommé en tant que représentant permanent de la Succursale Monsieur Benoit THYRION, né le 22 mai 1964 à Charleroi, demeurant à Rolibuchy 13, 6890 Libin, Belgique, de nationalité belge.

En tant que représentant permanent, monsieur Benoit Thyrion peut représenter la Société pour les affaires de la Succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CANON BELGIUM NV

Un mandataire

Référence de publication: 2013039701/49.

(130049350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Alceco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 75.444.

Im Jahre zweitausenddreizehn,
am achtundzwanzigsten Tag des Monats Februar.

Vor Uns Notar Jean-Joseph WAGNER, im Amtssitze in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), versammelten sich in Außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft „ALCECO INTERNATIONAL S.A.“ (die „Gesellschaft“), eine Aktiengesellschaft, mit gegenwärtigem Sitz in 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 75 444.

Die Gesellschaft wurde früher gegründet unter dem Firmennamen „OASMIA S.A.“ gemäß notarieller Urkunde vom 18. April 2000, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 577 vom 12. August 2000, veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, vom 03. Mai 2011, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1715 vom 28. Juli 2011, veröffentlicht wurde.

Die Außerordentliche Generalversammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn João FERREIRA, Angestellter, berufsansässig in Munsbach (Großherzogtum Luxemburg).

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Tamara HOFFMANN, Angestellte, berufsansässig in Munsbach (Großherzogtum Luxemburg).

Die Generalversammlung wählt zur Stimmenzählerin Frau Eveline KARLS, berufsansässig in Munsbach (Großherzogtum Luxemburg).

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzuhalten:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

- 1) Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Parc d'Activité Syrdall 2, 18_20, rue Gabriel Lippmann, L_5365 Munsbach.
- 2) Abänderung der entsprechenden Artikel der Satzung der Gesellschaft.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtträger der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen und durch den unterzeichneten Notar, ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Aus besagter Anwesenheitsliste ergibt sich, daß sämtliche eintausend (1'000) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31'000.- EUR) darstellen, auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionären bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten.

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschloss, den Gesellschaftssitz von Luxemburg-Stadt nach Munsbach (Gemeinde Schüttringen) zu verlegen und beschloss demzufolge in der englischen Fassung sowie in der deut-

schen der erstellten Gesellschaftsatzung, den zweiten Absatz von Artikel EINS (1) der Gesellschaftsatzung abzuändern. Die Außerordentliche Generalversammlung beschloss Artikel EINS (1) zweiter Absatz folgenden Wortlaut zu geben:

Englische Fassung:

„The registered office is established in Munsbach (municipality of Schuttrange), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place with the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.”

Deutsche Fassung:

„Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach (Gemeinde Schüttringen), Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Zweiter Beschluß

In Bezug auf den hiervor genommenen Beschluß, beschloss die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die Anschrift des Gesellschaftssitzes auf L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann (Parc d'Activité Syrdall 2) festzulegen.

Dritter Beschluß

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschloss, unter anderem noch, Artikel NEUN (9), erster Absatz, ebenso in den beiden Fassungen (englische und deutsche) der Gesellschaftsatzung abzuändern um diesen ersten Absatz folgenden neuen Wortlaut zu geben:

Englische Fassung:

“The Annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company or such other place as indicated in the convening notices on the second Tuesday in June of each year at 03.00 p.m.”

Deutsche Fassung:

„Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Dienstag des Monats Juni eines jeden Jahres um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, am neuen Gesellschaftssitz, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Sammlungsvorstand und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. FERREIRA, T. HOFFMANN, E. KARLS, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 1. März 2013. Relation: EAC/2013/2831. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2013039730/83.

(130048988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Alma Shop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20A, boulevard E. Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.020.

L'an deux mille treize, le vingt mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de «ALMA SHOP S.A.» (la «Société»), R.C.S. Luxembourg B 162.020 ayant son siège social au L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2060 du 5 septembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Myriam FRANCO-KOCKS, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Roland WILHELM, chef-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,-) euro sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leur mandataire et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la(les) procuration(s), pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société au 20A, boulevard E.Servais, L-2535 Luxembourg et modification en conséquence de l'article 2, premier alinéa des statuts;

2. Divers.

L'assemblée a ensuite pris les résolutions suivantes:

Résolution Unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la Société du L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg à L-2535 Luxembourg, 20A, boulevard E.Servais.

En conséquence, l'Article 2, premier alinéa des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: M. Francq-Kocks, R. Thill, R. Wilhelm et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2013. LAC/2013/13117. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013039733/47.

(130049420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.616.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ALM Group (formerly ALM Property S.à r.l.) a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.166

hereby represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.616, incorporated by a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), of 3 December 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2511 of 24 December 2009 (the "Company"). The Company's articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, of 21 November 2012, in process of publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of three hundred fifty-two thousand Euro (EUR 352,000.-) so as to raise it from its current amount of six hundred forty-eight thousand Euro (EUR 648,000.-) represented by one thousand two hundred ninety-six (1,296) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, to one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by two thousand (2,000) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each.

2. To issue, with a total share premium of eleven million four hundred seventy-seven thousand six hundred ninety-one Euro and twenty-six Cents (EUR 11,477,691.26), seven hundred four (704) new shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-), so as to raise the number of shares from one thousand two hundred ninety-six (1,296) to two thousand (2,000) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

3. To accept the subscription of seven hundred four (704) newly issued shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-), by ALM Group, with payment of a total share premium of eleven million four hundred seventy-seven thousand six hundred ninety-one Euro and twenty-six Cents (EUR 11,477,691.26), being effected by a contribution in kind consisting of a receivable ALM Group holds against the Company and a Receivable ALM Group holds against ALM Florida Property Inc., and to allocate such new shares to ALM Group.

4. To amend article 5.1. of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of three hundred fifty-two thousand Euro (EUR 352,000.-) so as to raise it from its current amount of six hundred forty-eight thousand Euro (EUR 648,000.-) represented by one thousand two hundred ninety-six (1,296) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, to one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by two thousand (2,000) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue, with a total share premium of eleven million four hundred seventy-seven thousand six hundred ninety-one Euro and twenty-six Cents (EUR 11,477,691.26), seven hundred four (704) new shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-), so as to raise the number of shares from one thousand two hundred ninety-six (1,296) to two thousand (2,000) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Subscription / Payment

There now appeared, Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of ALM Group, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ALM Group, prenamed, to seven hundred four (704) newly issued shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-), and to make payment in full for such newly subscribed share, with payment of a total share premium of eleven million four hundred seventy-seven thousand six hundred ninety-one Euro and twenty-six Cents (EUR 11,477,691.26), by a contribution in kind consisting of

1. A receivable towards the Company amounting to seven million one hundred twenty-three thousand nine hundred eighty Euro and thirty-seven Cents (EUR 7,123,980.37)

2. A receivable towards ALM Florida Property Inc. amounting to four million seven hundred five thousand seven hundred ten Euro and eighty-nine Cents (EUR 4,705,710.89) (the equivalent of USD 6,199,653.89)

and to allocate such new shares to ALM Group, (the "Contribution").

For the purpose of registration, the Contribution has been valued at a net aggregate amount of eleven million eight hundred twenty-nine thousand six hundred ninety-one Euro and twenty-six cents (EUR 11,829,691.26)

Proof of the ownership by ALM Group of the Contribution has been given to the Company.

The value of the Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 20 December 2012, signed by Mr. Alexandre Machkevitch, ALM Luxembourg Services S.à r.l. and Mr. Thomas Heymans, in their capacity as managers of the Company, which declaration of recipient company will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by two thousand (2,000) shares in registered form, having a par value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand euro (€ 6.000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-unième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ALM Group (anc. ALM Property S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.166,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique de AML Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.616, constituée le 3 décembre 2009 suivant un acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2511 du 24 décembre 2009 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 21 novembre 2012, suivant un acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu avoir été pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante-deux mille Euro (EUR 352.000.-) afin de le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt mille Euro (EUR 648.000.-) représenté par mille deux-cent quatre-vingt-seize (1.296) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500.-) chacune, à un million d'Euro (EUR 1.000.000.-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500.-) chacune.

2. Emettre, avec une prime d'émission totale de onze million quatre cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-onze Euro et vingt-six Cents (EUR 11.477.691,26), sept cent quatre (704) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500.-); afin d'augmenter le nombre de parts sociales de mille deux cent quatre-vingt-seize (1.296) à deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes à partir du jour où l'associé unique décide de délibérer sur l'augmentation de capital proposée;

3. Accepter la souscription de sept cent quatre (704) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500.-), par ALM Group, avec libération d'une prime d'émission totale de onze million quatre cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-onze Euro et vingt-six Cents (EUR 11.477.691,26-), effectuée par un apport en nature consistant en une créance que ALM Group détient envers la Société une créance que ALM Group détient envers ALM Florida Property Inc., et d'affecter ces nouvelles parts sociales à ALM Group.

4. Modifier l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1) à 3).

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante-deux mille Euro (EUR 352.000,-) afin de le porter de son montant actuel de six cent quatre-huit mille Euro (EUR 648.000,-) représenté par mille deux-cent quatre-vingt-seize (1.296) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, à un million d'Euro (EUR 1.000.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission totale de onze million quatre cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-onze Euro et vingt-six Cents (EUR 11.477.691,26), sept cent quatre (704) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-); afin d'augmenter le nombre de parts sociales de mille deux cent quatre-vingt-seize (1.296) à deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes à partir de ce jour.

Souscription - Libération

Il apparaît maintenant, Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE pré-désigné, agissant en sa capacité d'agent dûment autorisé et mandataire de ALM Group, pré-désignée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de ALM Group, pré-désignée, à sept cent quatre (704) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, de les libérer intégralement avec un une prime d'émission totale de onze million quatre cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-onze Euro et vingt-six Cents (EUR 11.477.691,26-), par un apport en nature consistant en

1. une créance que ALM Group détient envers la Société d'un montant de sept million cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt Euro et trente-sept Cents (EUR 7.123.980,37-)

2. une créance que ALM Group détient envers ALM Florida Property Inc. d'un montant de quatre million sept cent cinq mille sept cent dix euro et neuf cents (EUR 4,705,710.89-) (l'équivalent de USD 6.199.653,89-)

et d'affecter ces nouvelles parts sociales à ALM Group (l'Apport).

Preuve de la détention de l'Apport par ALM Group a été donnée à la Société.

La valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration de la société bénéficiaire en date du 20 décembre 2012, signée par Alexandre Machkevitch, ALM Luxembourg Services et Thomas Heymans en leur qualité de gérants de la Société, laquelle déclaration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique DECIDE de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million d'Euro (EUR 1.000.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Coûts

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ six mille euros (€ 6.000,-).

Dont acte notarié, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17918. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039732/182.

(130048975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Alma Shop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20A, boulevard E. Servais.
R.C.S. Luxembourg B 162.020.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013039734/10.

(130049636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Broker Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 99.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013039805/11.

(130049569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Aureus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 176.148.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Pardilux s.a. a company incorporated in Panama, with registered office at P.H. Plaza 2000 Building, 50th Street, Panama City, Republic of Panama registered at the Public Registry Office of Panama (Mercantile Section) under micro. 781090 Document 2248595

represented by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, pursuant to a proxy under private seal dated 15 février 2013.

The Proxy signed «ne varietur» by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it is acting, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms.

Title I. Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. Denomination. There is hereby established among the subscriber and all those who may, become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of "AUREUS INVEST S. A." (the "Company"), which will have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended, ("The Securitisation Law").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred to any other place in Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company deliberating in the manner provided for amendments to the present articles of incorporation.

If extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company. The decision to transfer abroad the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object.

4.1. The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Luxembourg Securitisation Law dated March 22nd, 2004 and related regulations.

4.2. The Company may acquire or assume, directly or indirectly through another entity or vehicle, risks relating to the holding or ownership of claims receivables and/or other goods (including, without limitation any kind of securities), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities of any kind, whose value or return will depend on the risks acquired or assumed by the Company.

The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

4.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular, within the limit of The Securitisation Law:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies or any other legal entities;

(b) proceed to the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies;

(c) proceed to the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind, structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities as well as other types of assets;

(d) sell, transfer, exchange, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the the Board of Directors or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

(e) assume the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets in accordance with the provisions of the relevant issue documentation;

(f) for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, provided such borrowing relates to securitisation transactions;

(g) lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company, provided such lending relates to securitisation transactions;

(h) give any kind of guarantees and security rights over its assets, property and rights, by way of mortgage, pledge, charge, assignment or other means, to secure the payment or repayment of any amounts payable by the Company under or in respect of any bond, debenture or debt security of any kind, issued from time to time by the Company;

(i) enter into, execute and deliver and perform any swap, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects;

(j) issue shares, whether common or preferred, bonds, notes or any other form of debt instruments of any nature and in any currency.

4.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its assets and/or investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with, or useful for, its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate object to the largest extent permitted under Securitisation Law.

The Company shall be subject to the Luxembourg Law of 22nd March, 2004 on securitisation as may be amended from time to time.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital. The capital of the Company shall amount to thirty-one thousand Euro (31,000,-) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (EUR 10,-) each, fully paid up.

The Company capital may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the articles of incorporation.

Art. 6. Shares. The Company may issue classes of Shares. Such classes of Shares can be linked to specific Compartments as defined under Title IV below. In such cases, voting power and access to deliberations by Shareholders meetings shall be restricted to decisions linked to, or directly concerning, the related Compartments exclusively.

All the Shares of the Company shall be issued in registered form only (actions nominatives).

A register of the Shareholders of the Company (the "Register") shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such Register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the Class and number of Shares held by him, the amounts paid up on each such Shares, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in the Shares Register.

Certificates will only be issued, upon request and at the expenses of the Shareholder. If issued, a Share certificate shall be signed by the Board of Directors.

If Share certificates are issued and if any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and warranties as the Company may determine. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the Shareholder for the costs of a duplicate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original Share certificate.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The Shares are freely transferable except for Shares of a Compartment, as described here above and hereafter, unless otherwise explicitly provided for in the relevant documentation.

The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the Register, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided in Article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Title III. Liabilities of shareholders

Art. 8. The Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Share for which they subscribed and which has been issued and for outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the Shareholders shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Title IV. Compartments - Limited recourse - Subordination and Non petition

Art. 9. Compartments. The Board of Directors is entitled to create one or more compartments (the "Compartments") (referencing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate.

The terms and conditions of the securities issued in respect of, and the specific objects of, each Compartment shall be determined by the Board or by the General Meeting of Shareholders, as the case may be, and shall be set out in the documentation relating to such securities. Each security holder shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms applicable to these securities (as set out in the relevant documentation, as the case may be) and the Articles by subscribing these securities.

The Bondholders or Shareholders or more generally Securities holders of one Compartment are not entitled to request conversion of their Securities into Securities relating to another Compartment.

Art. 10. Limited recourse. The rights of holders of securities issued in respect of a compartment (the "Investors") and the rights of creditors that relate or have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment (the "Creditors") are limited to the assets of that compartment, unless otherwise specified hereafter or agreed by the relevant holders of securities issued in respect of a compartment.

The assets allocated to a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of (1) the investors in that Compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that Compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the "Transaction Creditors"), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that Compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the "Compartment-Specific Claims Creditors" and, together with the Transaction Creditors, the "Creditors") and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a Compartment and who have not waived their recourse to the assets of any Compartment of the Company (the "Non Compartment-Specific Claims Creditors").

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half-year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and prorata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Prorata Rights.

The investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Prorata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Prorata Rights and the right to receive any sum in respect of the Prorata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment -Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

If as of any payment date of assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board of directors may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment or allocate the remainder to the general estate of the Company.

The rights of the holders of Ordinary Shares of the Company which are not linked to a Specific Compartment are limited to the assets of the Company which are not allocated to a Compartment.

Art. 11. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 12. Non petition. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any Investor in, and any Creditor and Shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Title V. Bonds, Notes and Other debt instruments

Art. 13. Debt Securities. Bonds, notes and other debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Title VI. Management and Supervision

Art. 14. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors ("the Board of directors" or "the Board") composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement, or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority of vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election. The Board of directors will elect from among its members a chairman.

The Board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at director's meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 15. Powers. The Board is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance

with the Securitisation Law and the relevant issue documentation, which are not expressly reserved by law or by these Articles to the Shareholders' meeting.

The Board shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Board has, and shall have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two directors, or through one or more of duly authorized signatories, such as designated by the Board at its sole discretion, or through such person(s) to whom such power has been delegated.

The Board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned Board of Directors.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any Director or shareholder or officer or employee of the Company is interested in, or is a shareholder, director or officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Directors or such shareholder shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respects to such contract or other business.

Art. 18. Statutory Auditor(s). The operations of the Company and its financial situation including in particular its books shall be supervised by one or more statutory approved auditor(s) ("Yéw'seurc'nfrenpre/ses agréé"). The statutory auditor (s) shall be appointed by the General Meeting of Shareholders in accordance with the Securitisation Law.

Title VII. General meetings

Art. 19. Meetings of the shareholders of the Company. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company.

The general meetings of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board or by a person designated by the Board. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer. President, Secretary and (possible) Scrutineer constitute the Bureau.

The annual general meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company each year on 15th June at 2.00 p.m., and for the first time in 2014. If such a day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require. For the same reasons and to the extent permitted by law and as decided by the Board, the annual general meeting of shareholders of the Company may be held at a date, time and place other than those set forth above.

Other meetings of shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

Art. 20. Notice - Quorum - Powers of attorney and Convening Notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

If all the shareholders are present or represented at any general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing or by facsimile or by any other means of electronic transmission capable of evidencing such proxy as permitted by law. Such proxy shall be deemed valid, provide that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting.

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participation in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 21. Extraordinary General Meeting. At any extraordinary general meeting of shareholders convened in order to amend the Articles, including its corporate object or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least on half of the capital of the Company. If the quorum requirement is not fulfilled a second meeting may be convened in accordance with the law. Any notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the shares represented.

In both meetings resolutions must be passed by at least two thirds of those present or represented and voting.

Art. 22. Minutes. The minutes of any general meetings of shareholders shall be signed by the bureau of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Board of Directors.

Title VIII. Accounting year, Allocation of profits

Art. 23. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January in each year and shall terminate on 31st December of the same year.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10 % (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting of shareholders shall determine how the remainder annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

The dividends may be paid in euro or in any other currency selected by the Board of Directors and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors within the limits of any decision made by the General Meeting of Shareholders (if any).

The Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot hereafter be claimed by the holder of such share and shall be forfeited by the holder of such share and revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Title IX. Dissolution, Liquidation

Art. 25. The Company or one or more Compartments may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders upon proposal of the Board of Directors.

The Company shall not be dissolved in case one or more Compartments are dissolved.

The liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be individuals or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their remuneration.

Title X. Applicable law

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004, as amended.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the 31st December 2013.

2) The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2014.

Subscription and Payment

The appearing party has subscribed the shares as follows:

PARDILUX S.A., prenamed, three thousand one hundred shares	3100
Total: three thousand one hundred shares	3100

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the appearing party, representing the entire subscribed share capital and considering herself as duly convened, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, has passed the following resolutions by unanimous vote:

I) The number of directors is set at three (3).

The following persons are appointed Directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2018:

1. Alain Tircher, chartered accountant, residing professionally at 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg;
2. Jean-Michel Hamelle, chartered accountant, residing professionally at 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg;
3. Charles Emond, tax advisor, residing professionally at 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg.

II) The number of external auditors is set at one (1).

The following person is appointed External Auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2018:

FIDEWA-CLAR S.A., Société Anonyme, having its registered office at 2-4 rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 165.462.

III) The registered office of the company is established at 49, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit février,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

PARDILUX S.A., société de droit panaméen, avec siège à P.H. Plaza 2000 Building, 50th Street, Panama City, République de Panama inscrite au Public Registry Office de Panama (Mercantile Section) sous la microfiche 781090 Document 2248595

Représentée aux fins des présentes par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, ayant son adresse professionnelle à L- 4030 Esch-sur Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 février 2013 et annexée aux présents statuts.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentais, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Titre I^{er} . - Nom, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises une société sous forme de société anonyme, prenant la dénomination de «AUREUS INVEST S.A.» (ci-après la «Société») ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après, la «Loi sur la Titrisation»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société délibérant tel que prévu par les amendements au présent acte de constitution

Dans le cas où des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale ont eu lieu ou, sont sur le point d'avoir lieu, et qui seraient de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, ou avec la communication entre le siège social et des personnes à l'étranger, le siège social de la Société pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation totale des circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun impact sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration (ci-après «le Conseil).

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une période indéterminée.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule social pour toute transaction de titrisation permise par la Loi luxembourgeoise sur la Titrisation du 22 Mars 2004 et ses règlements y relatifs.

4.2 A cet effet, la Société peut, entre autres, acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention ou à la propriété de titres de créances et/ou de tous autres biens (incluant sans limitation des titres / valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut prendre en charge ou acquérir ces risques en acquérant par tout moyen les créances, dépôts structurés, produits à recevoir et/ou autres biens, produits structurés en relation avec des matières premières ou des actifs (avoirs propres / éléments de patrimoine) en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

L'acquisition ou la prise en charge de tels risques par la Société sera financée par l'émission de titres ou valeurs mobilières sous quelque forme que ce soit, dont la valeur ou le rendement dépendra des risques acquis ou pris en charge par la Société.

La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les conditions particulières de l'émission à laquelle aura procédé la Société.

4.3 Sans préjudice quant à la généralité des dispositions ci-avant, la Société peut, plus particulièrement et dans les limites de la Loi sur la Titrisation de 2004:

(a) procéder à la souscription ou l'acquisition de toute autre manière appropriée de tous titres ou instruments financiers émis par des institutions ou organisations internationales, états souverains, sociétés publiques et privées ou toutes autres entités légales;

(b) procéder à l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que d'obligations ou engagements de ces dernières;

(c) procéder à l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, produits structurés relatifs à des matières premières ou actifs (y compris titres de créance, obligations, titres de participation sous quelque forme que ce soit), produits à recevoir, créances ou prêts ou toute autre facilité de crédit ainsi que tous autres types d'actifs;

(d) vendre, transférer, échanger, céder, grever ou disposer autrement de ses avoirs de telle façon et pour telle compensation que le Conseil ou toute autre personne nommée à cet effet approuvera à tel moment;

(e) assumer la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs en accord avec les conditions particulières afférentes à l'émission concernée;

(f) pour autant que cela soit nécessaire pour faciliter l'accomplissement de l'objet social de la Société, emprunter sous quelque forme que ce soit, et former tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission d'obligations, de titres de créances, de certificats, de parts sociales, de warrants et de toutes sortes de titres de dette ou titres de participation à condition que ces emprunts aient trait à des opérations de titrisation.

(g) prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société, à condition que ces prêts aient trait à des opérations de titrisation.

(h) consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs, biens et droits au moyen d'hypothèques, nantisements, inscriptions, transferts (cessions) ou de toute autre manière, afin de garantir le paiement ou le remboursement de tout montant payable par la Société du fait de toute obligation, reconnaissance de dette ou titre obligataire quelconque émis par la Société à quelque date que ce soit.

(i) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), contrats à terme (forwards), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres, ainsi que toutes autres opérations similaires pour autant que de tels contrats et transactions soient nécessaires pour faciliter l'accomplissement de l'objet social de la Société.

(j) émettre des actions, ordinaires ou privilégiées, des obligations, billets ou toute autre forme d'instrument de dette de toute nature et dans toute devise.

4.4 La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses actifs et/ou investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans restriction aucune, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions quelles qu'elles soient, en relation directe ou indirecte avec son objet social ou utile à celui-ci et qui pourront promouvoir l'accomplissement ou le développement de ce dernier.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société est soumise à la loi du 22 Mars 2004 sur la titrisation telle que modifiée de temps à autre.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société s'élèvera à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et sera représenté par trois mille cent (3.100) actions avec une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrit.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par des résolutions des actionnaires adoptées selon la méthode requise légalement pour modifier les statuts.

Art. 6. Actions. La Société peut émettre des catégories d'actions. De telles catégories d'actions peuvent être liées à des compartiments spécifiques tels que définis sous le titre IV ci-après. Dans de tels cas, le droit de vote et l'accès aux délibérations par assemblée des actionnaires seront restreints aux décisions ayant exclusivement trait aux compartiments corrélatifs, ou les concernant directement.

Toutes les actions de la Société seront uniquement nominatives.

Un registre des actionnaires de la Société (le «Registre») sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son élection de domicile telle qu'indiquée à la Société, la Catégorie d'actions le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats seront émis uniquement à la demande et aux frais de l'actionnaire. S'il est émis, un certificat d'action devra être signé par le Conseil.

Si des certificats d'actions sont émis et si un actionnaire peut prouver à la satisfaction de la Société que ce certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, alors, à la demande de l'actionnaire, un duplicata du certificat d'actions pourra être émis aux conditions et garanties à déterminer par la Société. Lors de l'émission du nouveau certificat d'actions, sur lequel il sera spécifié que c'est un duplicata, l'original du certificat d'actions en lieu duquel le nouveau aura été émis deviendra nul.

La Société peut, à son choix, mettre à la charge de l'actionnaire le coût du duplicata et tous frais raisonnables encourus par la Société en relation avec l'émission et l'enregistrement de ce dernier, ou en relation avec l'annulation du certificat d'actions original.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Les actions sont librement transférables à l'exception des Actions de Compartiments telles que décrites ci-dessus et ci-après, sauf si cela est autrement et explicitement prévu dans les conditions particulières de l'émission concernée.

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis et jugés suffisants par la Société.

Titre III. - Responsabilité des actionnaires

Art. 8. Les actionnaires devront s'abstenir d'agir pour compte de la Société de quelque manière que ce soit et en qualité de leur capacité autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaires dans les assemblées générales et ne seront responsables que du paiement à la Société de l'entièreté du montant de souscription de chaque action à laquelle ils auront souscrit et qui aura été émise, et pour leurs engagements en cours et autres responsabilités envers la Société. En particulier, les actionnaires ne seront pas tenus des dettes, passifs et obligations de la Société au-delà des montants de tels paiements.

Titre IV. - Compartiments - Recours limite - Subordination et Non recours

Art. 9. Compartiments. Le Conseil est habilité à créer un ou plusieurs compartiments (les «Compartiments») (représentant les avoirs de la Société dans le cadre d'une émission de titres par la Société) correspondant chacun à une part distincte du patrimoine de la Société.

Les modalités et conditions des titres émis en regard et pour l'objet spécifique de chaque Compartiment seront déterminées par le Conseil ou par l'Assemblée Générale des Actionnaires, selon le cas, et seront énoncées dans les conditions particulières relatives à l'émission de ces titres. En souscrivant à ces titres, chaque détenteur sera réputé adhérer pleinement, selon le cas, aux statuts et aux modalités applicables à ces titres (telles que décrites dans les conditions particulières y afférentes).

Les Obligataires ou Actionnaires ou plus généralement les détenteurs de titres d'un Compartiment ne sont pas habilités à requérir la conversion de leur Titres en Titres relatifs à un autre compartiment.

Art. 10. Recours limité. Les droits des détenteurs de titres émis relativement à un compartiment (les «Investisseurs») et les droits des créanciers rattachés à un compartiment ou nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en

liquidation de ce compartiment (les «Créanciers») sont limités aux actifs de ce compartiment, sauf autrement spécifié ci-après ou accepté par les détenteurs spécifiques de titres émis dans le cadre d'un Compartiment.

Les actifs affectés à un Compartiment sont exclusivement disponibles pour satisfaire aux droits (1) des investisseurs dans ce Compartiment (les Investisseurs), (2) à ceux des créanciers dont les créances sont nées de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation de ce Compartiment et qui sont visés par les dispositions de paiements prioritaires contenues dans les conditions particulières d'émission, (les «Créanciers Opérationnels»), (3) les créanciers dont les créances sont nées de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation de ce Compartiment et qui ne sont pas visés par les dispositions de paiements prioritaires contenues dans les conditions particulières d'émission, (les «Détenteurs de créances reliées à un Compartiment Spécifique» et, de pair avec les Créanciers Opérationnels, les «Créanciers»), et (4) sous condition des dispositions du paragraphe suivant, les créanciers dont les créances ne sont pas nées de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux actifs de tout Compartiment de la Société (les «Détenteurs de créances non reliées à un Compartiment Spécifique»).

Les droits des Détenteurs de créances non reliées à un Compartiment Spécifique seront alloués par la Société, sur une base semestrielle en arrérages, à tous les compartiments, de manière égalitaire et prorata temporis pour les compartiments créés endéans ce semestre, quand les conditions particulières d'émission afférentes autorisent expressément les Détenteurs de créances non reliées à un Compartiment Spécifique à exercer un recours contre les actifs alloués à de tels compartiments. Les droits d'un Détenteur de créances non reliées à un Compartiment Spécifique contre un compartiment sont ci-après désignés par les Droits Prorata.

Les investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi, ou à raison duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas recevables à prendre quelque autre mesure que ce soit contre la Société pour recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Détenteur de créances non reliées à un Compartiment Spécifique reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment pour lequel il a des Droits Prorata ont été réalisés, il n'est pas recevable à prendre quelque autre mesure que ce soit contre la Société pour recouvrer de tels Droits Prorata et que le droit de recevoir toute somme au regard des Droits Prorata sera éteint.

Les Détenteurs de créances reliées à un Compartiment Spécifique et les Détenteurs de créances non reliées à un Compartiment Spécifique acceptent expressément et seront réputés avoir accepté, en entrant dans des obligations contractuelles avec la Société, que les priorités de paiement et autres clauses de paiement en cascade sont incluses dans les conditions particulières de l'émission; et ils acceptent expressément, et seront réputés avoir accepté les conséquences des priorités de paiement et des clauses de paiements en cascade.

Si à une date, quelle qu'elle soit, de paiement d'actifs relatifs à un compartiment (y compris un contrat de couverture auquel la Société est partie, en relation avec un compartiment) le montant total des sommes reçues à raison des actifs de ce compartiment dépasse les paiements devant être opérés par la Société sous ce même compartiment, le Conseil peut utiliser le montant excédentaire pour désintéresser les créanciers de la Société dont les créances ne peuvent être allouées à un compartiment particulier ou bien allouer le reste au patrimoine général de la Société.

Les droits des détenteurs d'Actions Ordinaires de la Société qui ne sont pas rattachées à un Compartiment Spécifique sont limités aux actifs de la Société non alloués à un Compartiment.

Art. 11. Subordination. Toutes créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre de la Société (en cette qualité) sont subordonnées aux créances que tous créanciers de la Société (y compris les Créanciers) ou tous investisseurs dans la Société (y compris les Investisseurs) pourraient avoir.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment puissent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans le même compartiment, et/ou de Créanciers du même compartiment.

Art. 12. Absence de Recours. Conformément à l'art. 64 de la Loi sur la titrisation de 2004, tout investisseur dans la Société, et tout créancier ou actionnaire de la Société et toute personne en relation contractuelle avec la Société (la Partie Contractante) renonce, à moins qu'il n'ait été expressément convenu autrement, par écrit entre la Société et l'Investisseur, le Créancier ou la Partie Contractante, (1) à assigner la Société en faillite ou à requérir à son encontre l'ouverture de toute autre procédure collective ou d'assainissement ou encore (2) saisir les biens de la Société sans considération du fait que les biens appartiennent (i) au compartiment en considération duquel l'Investisseur a investi ou en considération duquel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société, (ii) qu'ils appartiennent à tout autre compartiment ou (iii) constituent des biens de la Société qui n'ont pas été affectés à un compartiment (le cas échéant).

Titre V. - Obligations, Billets et Autres instruments de la dette

Art. 13. Titres de dettes. Les obligations, billets et autres instruments de la dette émis par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être convertis en instruments de dette au porteur.

Titre VI. - Gestion et Supervision

Art. 14. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration (ci après «le Conseil d'Administration» ou «le Conseil») composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non, nommés pour un terme ne pouvant excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires laquelle pourra les révoquer ad nutum.

En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil pour cause de décès, de départ anticipé ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, laquelle devra ratifier cette élection. Le Conseil élira un président parmi ses membres.

Le Conseil se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le requièrent.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que les résolutions passées en assemblée des administrateurs.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants.

La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 15. Pouvoirs. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, y compris le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société, conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004, et des documents d'émission y afférents, non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil aura le pouvoir pour compte et au nom de la Société d'accomplir tous éléments de l'objet social, d'effectuer tous actes, d'entrer en relation contractuelle et d'exécuter tous contrats et autres engagements qu'il estimera nécessaires, opportuns, utiles ou accessoires à cet effet. A moins que cela ne soit autrement expressément stipulé, le Conseil a et aura pleins pouvoirs à sa discrétion pour exercer, pour compte et au nom de la Société, tous droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns pour l'accomplissement de l'objet social.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs du Conseil, ou par la signature, dûment autorisée, unique ou conjointe de toute autre personne désignée par le Conseil à sa seule discrétion, ou à toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Le Conseil pourra aussi confier la gestion de toutes les affaires de la Société ou d'une filiale spéciale à un ou plusieurs gestionnaire(s), et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondé(s) de pouvoir, sélectionné(s) ou non parmi ses propres membres, actionnaire(s) ou non.

Tout litige impliquant la Société, que ce soit en qualité de demanderesse ou de défenderesse, sera traité au nom de la Société par le Conseil d'Administration ci-avant mentionné.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir/ actionnaire ou employé de la Société auraient un intérêt personnel ou seraient actionnaire(s), administrateur(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) dans cette autre société ou entité avec laquelle la Société entrera en relation contractuelle ou sera d'une autre manière en relation d'affaires. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ne pourra, uniquement en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec quelque contrat ou autre affaire.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris en particulier ses livres, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004.

Titre VII. - Assemblées générales

Art. 19. Assemblées des actionnaires de la société. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le Président du Conseil ou par une personne désignée par le Conseil. Le Président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires pourra élire un scrutateur. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur éventuel constituent le Bureau de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société, le 15 juin à 14:00 de chaque année et pour la première fois en 2014. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Pour les mêmes raisons et dans la mesure permise par la loi et ainsi que décidé par le Conseil, l'assemblée générale des actionnaires de la Société pourra se tenir aux date, heure et lieu autres que ceux spécifiés ci-avant.

D'autres assemblées d'actionnaires de la Société pourront se tenir à tels lieu et date que spécifiés dans les avis de convocations aux assemblées respectives.

Art. 20. Délais de convocation - Quorum - Procurations et Avis de Convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale d'actionnaires, et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Un actionnaire pourra prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, laquelle ne sera pas nécessairement actionnaire, comme mandataire, et ce, par le biais d'un écrit, soit en original, soit par télécopie, ou tout autre moyen de transmission électronique constituant un élément de preuve du mandat tel que permis par la loi. Un tel mandat sera réputé valable, à condition qu'il n'ait pas été révoqué, pour toute nouvelle convocation à une assemblée des actionnaires.

Tout actionnaire peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 21. Assemblée Générale Extraordinaire. Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts, y compris l'objet social de la Société, ou pour résoudre des questions auxquelles la loi fait référence dans ses conditions requises pour la modification des statuts, le quorum sera au moins de la moitié du capital de la Société. Si l'exigence du quorum n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée conformément à la loi. Toute convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer sans tenir compte de la fraction d'actions représentées.

Dans les deux assemblées les décisions doivent être prises au moins aux deux tiers des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 22. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de toute assemblée générale des actionnaires seront signés par les membres du Bureau de l'assemblée. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Conseil.

Titre VIII. - Exercice social, Affectation des bénéfices

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve, tel qu'exigé par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital émis et souscrit de la Société, tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

L'Assemblée Générale des Actionnaires détermine comment le reste du bénéfice net annuel sera affecté et elle peut, à sa seule discrétion, décider de payer des dividendes de temps à autre, de la façon qu'elle estime la plus appropriée à l'objet social et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et pourront être payés aux lieux et temps déterminés par le Conseil dans les limites de toute décision prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires (le cas échéant).

Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Un dividende déclaré et payable mais non réclamé pendant cinq ans ne peut être réclamé par la suite par le détenteur de l'action concernée; il sera réputé y avoir renoncé et le dividende reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour compte des actionnaires.

Titre IX. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution et Liquidation. La Société ou un ou plusieurs Compartiments peuvent être volontairement dissous par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires sur proposition du Conseil.

La Société ne sera pas dissoute dans le cas où un ou plusieurs Compartiments sont dissous.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par décision de l'Assemblée Générale laquelle déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Titre X. - Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004 telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts, en 2014.

Souscription et Libération

Les comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) PARDILUX S.A. préqualifiée, trois mille cent actions	3100
Total: trois mille cent actions	3100

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leurs mandats venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

1. Alain Tircher, expert-comptable, résidant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg;
2. Jean-Michel Hamelle, expert-comptable, résidant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg;
3. Charles Emond, conseiller fiscal, résidant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg.

II) le nombre de réviseur externe est fixé à un (1).

Est nommé Auditeur Externe, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

FIDEWA-CLAR S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 2-4 rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.462.

III) Le siège social de la société est établi au 49, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 février 2013. Relation: EAC/2013/2440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039748/697.

(130049399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Dalton Investment Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 98.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013039868/10.

(130049310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

CFLJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.083.

L'an deux mille treize, le vingt-et-un février.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de CFLJ S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.083, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 26, le 5 janvier 2006 (les «Statuts»), non encore modifié depuis la constitution de la Société.

La séance est ouverte à 17h30 et présidée par Rémy CHEVALIER, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Eric TOTTI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Jacques André LEVY, administrateur/gestionnaire de sociétés, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant qu'il acte que:

I.- Le nom des associés présents et/ou représentés, des mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui. Les procurations des associés représentés, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que cent pour cent (100%) du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée. Les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée, considèrent avoir été valablement convoqués et renoncent donc expressément aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Conformément à l'article 13 des Statuts («En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par le ou les associé(s)»), à l'article 180-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps (la «Loi de 1915») («Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts»), et à l'article 199 de la Loi de 1915 («Toutes autres modifications dans les statuts, sauf stipulation contraire, sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social»). Il résulte de ce qui précède que le quorum, requis pour adopter les présentes résolutions, a été obtenu, de sorte que l'assemblée est valablement réunie et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution et liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de Jacques André LEVY en tant que liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur et de la procédure de liquidation;
4. Décision de charger le liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Pouvoir de signature; et
6. Divers.

Après délibération, l'assemblée a adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre et de liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Jacques André LEVY, administrateur/gérant de sociétés, né le 24 juin 1951 à Bordeaux (France), demeurant au 1, rue Jules Ferry, 33305 Lormont Cedex, France, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi de 1915.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés de la Société. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer tout gérant de la Société, tout avocat et/ou tout employé de l'étude Chevalier & Sciales, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour signer tout document et/ou pour exécuter toute action en conformité avec ces résolutions, notamment pour effectuer toutes les formalités nécessaires ou utiles afin de procéder à la liquidation de la Société.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à cinq cent soixante-six (570,-) Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 18h00.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: CHEVALIER, TOTTI, LEVY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 mars 2013. Relation: LAC / 2013 / 9583. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013039837/82.

(130049573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

INTRAPAR S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 34.055.

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de la société anonyme INTRAPAR S.A., société de gestion de patrimoine familial, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-34055, avec effet au 5 avril 2013 et résilié la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Elisa Armandola / Fabio Mastrosimone

Référence de publication: 2013044488/15.

(130053945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Futuris Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 122.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2013.
Référence de publication: 2013039960/10.
(130049433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Jotal S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.621.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2013.
Référence de publication: 2013040036/10.
(130049518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Kabam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 159.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2013.
POUR COPIE CONFORME
Référence de publication: 2013040059/11.
(130049567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Agirs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 176.166.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn.
Den einundzwanzigsten März.
Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Claudius STEIN, Kaufmann, wohnhaft in D-54338 Schweich, Neustrasse, 1a.
- 2.- Herr Michael SCHMITZ, Kaufmann, wohnhaft in D-54295 Trier, Keuneweg, 28.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „AGIRS S.à r.l.“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, die Veräußerung und Verwaltung von Grundstücken, grundstücksgleichen Rechten, sowie die Beteiligung an anderen Unternehmen, einschließlich Erwerb und Veräußerung von

Geschäftsanteilen anderer Gesellschaften, die Verwaltung eigenen Vermögens sowie die Erbringung von Informations- und Konzeptionsdienstleistungen in diesen Bereichen sowie der Im- und Export von Handelsgütern aller Art und der Groß- und Einzelhandel mit diesen Artikeln

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Claudius STEIN, Kaufmann, wohnhaft in D-54338 Schweich, Neustrasse, 1a, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Michael SCHMITZ, Kaufmann, wohnhaft in D-54295 Trier, Keuneweg, 28, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Claudius STEIN, Kaufmann, geboren in Saarlouis (Deutschland) am 6. August 1966, wohnhaft in D-54338 Schweich, Neustrasse, 1a.

b) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Michael SCHMITZ, Kaufmann, geboren in Monheim (Deutschland), am 11. April 1967, wohnhaft in D-54295 Trier, Keuneweg, 28.

c) Die Gesellschaft wird wie folgt vertreten und verpflichtet:

- durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers;

- durch die alleinige Unterschrift des administrativen Geschäftsführers bis zu dem Betrag von fünf tausend Euro (€ 5.000.-); darüber hinaus bedarf es der zusätzlichen Unterschrift des technischen Geschäftsführers.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6637 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. STEIN, M. SCHMITZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 mars 2013. Relation: ECH/2013/522. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J. M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 26. März 2013.

Référence de publication: 2013040381/115.

(130049664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Yoli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 169.600.

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DOUZE MARS.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange sur Attert.

Ont comparu:

1) Monsieur Karim KLEIBER, médecin, né à Alger (Algérie) le 5 août 1964, demeurant à L-4551 Niederkorn, 28A, Rue des Écoles,

2) Monsieur Armel PICHOT, médecin-neurologue, né à Brest (France) le 18 avril 1971, demeurant à F-57970 YUTZ, 5, Rue du Printemps,

tous deux ici représentés par Madame Danielle KLEIBER, employée, demeurant à L-4551 Niederkorn, 28A, rue des Ecoles,

en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 07 et 10 mars 2013,

lesquelles procurations, après signature ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée Yoli S.à r.l., ayant son siège social à L-4551 Niederkorn, 28A, rue des Ecoles, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 169600,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1809 du 18 juillet 2012, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-4551 Niederkorn, 28A, rue des Ecoles au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Luxembourg.»

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est prononcée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. KLEIBER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 mars 2013. Relation: RED/2013/379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26 mars 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013040352/44.

(130049650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Mobile Challenger Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 19.071.750,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.660.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement, les associés de la Société tel que mentionnés ci-dessous demeurent désormais à Lime Grove House, Green Street JE1 2ST St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes:

1) CVC European Equity Tandem GP Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.

2) CVC European Equity Tandem GP Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.

3) CVC European Equity Tandem GP Limited agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013045120/21.

(130054855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.